

Interpellation de M. Cools : La lutte contre le décrochage scolaire.

M. Cools estime que le décrochage scolaire, dont l'importance varie selon les communes, les quartiers, les milieux économiques, est une réalité présente à Uccle, contre laquelle il faut lutter. La commune mène déjà ce combat depuis plusieurs années avec ses écoles de devoirs. Actuellement, il faut être encore plus attentif à ce phénomène car cette période de pandémie est propice au décrochage scolaire.

Dès 2016, la ville de Gand a adopté une stratégie globale, nommée « Operatie Geslaagd » (« Opération Succès »), afin de réduire les taux de décrochage scolaire. Cette stratégie consiste en une approche unique, intégrée et « inter-services », incluant 12 établissements secondaires locaux. Les conclusions tirées de ce projet sont à présent insufflées dans un nouveau projet, ouvert à tous les établissements secondaires gantois. Pour la période 2016-2020, Gand a adopté un projet basé sur 30 actions visant à faire passer le taux de décrochage scolaire de 15 % à 10 %. Ce nouveau projet implique divers services locaux, notamment dans les domaines de l'emploi, de la culture, de la protection sociale et de la jeunesse. Basé sur une approche globale, il prend en considération à la fois les caractéristiques individuelles des élèves et des aspects plus généraux au niveau systémique. Parmi les 30 actions prévues dans le plan figurent notamment l'optimisation d'un système d'alerte précoce, l'offre de conseils d'orientation de haute qualité dans les écoles, des cours de néerlandais pour les élèves dont ce n'est pas la langue maternelle et des partenariats entre parents et enseignants.

Une telle initiative mériterait d'être étudiée et développée à Uccle. L'Echevinat de l'Enseignement pourrait en donner l'impulsion avec le concours de la Communauté française, de la Communauté flamande, de la Cocof, de la VGC (Vlaamse Gemeenschapscommissie) et des différents établissements secondaires présents à Uccle. Le fait que la commune d'Uccle ne soit pas pouvoir organisateur d'établissements secondaires, à l'exception de l'ICPP (Institut communal professionnel des Polders), ne l'empêche en aucune manière d'appuyer les efforts des différents établissements secondaires, voire primaires, dans la lutte contre le décrochage scolaire. L'action de l'administration communale en ce domaine pourrait se déployer via les écoles de devoirs, dont le nombre devrait être encore augmenté, et l'enseignement de promotion sociale, qui pourrait dispenser des cours de français ou de néerlandais aux jeunes d'origine étrangère qui ne maîtrisent pas bien la langue de leur établissement scolaire.

Comment fonctionnent les écoles de devoirs en cette période de pandémie ?

Quelles sont les mesures envisagées par le Collège pour lutter contre le décrochage scolaire ?

Mme Kokaj estime que M. Cools évoque un problème crucial, et ce d'autant plus que, selon une étude de la KUL, plus de 45 % des jeunes scolarisés en région bruxelloise présentent un risque de décrochage scolaire. A fortiori, dans le contexte d'enseignement à distance imposé par la pandémie, certains élèves disparaissent des radars, même dans les établissements scolaires où le décrochage est un phénomène marginal.

Le décrochage scolaire est dû à une multiplicité de facteurs, parmi lesquels on peut épingler la difficulté pour les élèves à trouver un sens aux apprentissages, l'absence de dialogue entre familles et école ou entre élèves et enseignants, l'absence d'un suivi individuel régulier et bienveillant des élèves les plus fragiles.

Mme Kokaj rappelle qu'elle est à la fois enseignante à l'école Decroly, située à Uccle, et membre fondatrice des écoles plurielles de Molenbeek, en précisant que tous ces établissements prônent des pédagogies actives, en dépit des différences quant à leur profil social. Avec une telle expérience, elle ne peut que se réjouir d'entendre M. Cools faire l'éloge d'initiatives d'inspiration analogue développées en région flamande.

La lutte contre le décrochage scolaire passera nécessairement par la quête d'un sens dans les apprentissages. Autrefois, les élèves acceptaient de s'ennuyer sur les bancs de l'école car le diplôme garantissait l'accès à l'emploi. Désormais, faute de pouvoir honorer cette promesse, l'école doit redevenir un lieu de formation de citoyens prêts à s'engager dans une société pluraliste et démocratique, comme l'affirme le décret « Mission ».

Lors de sa visite dans les écoles où Mme Kokaj est active, Mme l'Echevin Gol-Lescot a pu constater que les questionnements des élèves servent de base pour la construction des apprentissages, qu'un mur infranchissable ne sépare pas l'école du monde extérieur. Les élèves peuvent soumettre leurs problèmes et tenter d'y trouver des solutions à l'occasion de conseils hebdomadaires auxquels ils participent. La présence à temps plein de logopèdes et d'assistants sociaux constitue aussi un atout dans la lutte contre le décrochage.

Suite à cette visite, Mme l'Echevin Gol-Lescot a suggéré d'encourager ce type de pratiques pédagogiques dans les écoles communales, conformément aux dispositions de la Déclaration de politique générale relatives à la

promotion d'une école citoyenne. Les discussions qui en ont résulté laissent entrevoir des perspectives tout à fait réjouissantes.

Les équipes de terrain actives dans les écoles de devoirs relevant de l'ASBL Le Pas se sont mobilisées pour fournir des PC aux familles dans le besoin et former les travailleurs à l'utilisation des plateformes numériques, de manière à poursuivre sur le mode distanciel l'accompagnement des élèves fréquentant les écoles de devoirs du Homborch et du Melkriek.

Mme Kokaj invite le Collège à soutenir toutes les initiatives qui sont lancées à Uccle pour lutter contre le décrochage scolaire.

Mme l'Echevin Gol-Lescot se réjouit de constater que les discussions sur l'enseignement au sein du Conseil communal ne se cantonnent pas aux modalités d'organisation mais abordent aussi la pédagogie.

De nombreux efforts sont accomplis dans la commune pour y développer les écoles de devoirs et soutenir les diverses initiatives qui émergent en ce domaine.

Grâce à l'aide du « Pas », l'école de devoirs « Le Petit coup de pouce » a pu poursuivre ses activités cette année, en dépit des entraves que la crise sanitaire a imposées à ses bénévoles, pour la plupart des gens âgés.

L'administration soutient aussi les écoles de devoirs « Cours à jour » et « Cours en plus ».

De même, le service des Sports s'est engagé dans la lutte contre le décrochage scolaire grâce à un accord conclu avec la Fondation Constant Vanden Stock avec l'aide du Pas.

Les écoles communales recourent aux services de logopèdes et comptent en leur sein des professeurs qui effectuent un suivi particulier des enfants dont le français n'est pas la langue maternelle, notamment les enfants « primo-arrivants ».

Le centre d'enseignement de promotion sociale d'Uccle (CPSU) dispense des cours de néerlandais élémentaire et intermédiaire, la maîtrise de l'alphabet latin étant la seule connaissance préalable exigée de la part des élèves.

Dans le cadre du dispositif d'accrochage scolaire financé par la Région bruxelloise à hauteur de 241.996 €, 61.000 € ont été distribués aux écoles communales, 5.631 € aux écoles des autres réseaux officiels et 79.924 € aux écoles libres.

Quoique les écoles communales uccloises aient la réputation d'être plutôt des établissements de type « classique », des initiatives allant dans le sens des pédagogies nouvelles y sont déployées, telles que des conseils de classe, des lieux de rencontre, des espaces de parole.

Pour ce qui concerne les problèmes d'équipement informatique, plus aigus dans l'enseignement secondaire vu son fonctionnement en hybridation (mi présentiel mi distanciel), les services communaux ont demandé à toutes les écoles secondaires situées sur le territoire communal si elles avaient besoin d'un « crédit-pont » à court terme, dans l'attente du subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les trois ordinateurs mis à la disposition des étudiants à la bibliothèque Le Phare vont être bientôt complétés par des imprimantes.

L'échevinat se préoccupe évidemment en tout premier lieu de son propre réseau d'enseignement mais est tout à fait disposé à aider les autres réseaux s'il en a la possibilité.

M. Cools estime qu'il conviendrait d'intensifier les efforts en ce domaine.

L'octroi éventuel d'une aide pour le paiement des abonnements internet pourrait faciliter l'accès à l'informatique des populations moins « connectées ».

M. Cools est également favorable au lancement d'initiatives transversales, telles que des tables-rondes, par visioconférence si nécessaire, réunissant des acteurs des différents réseaux d'enseignement.

Mme Kokaj se réjouirait de la mise en œuvre des initiatives suggérées par M. Cools et est prête à y contribuer car elle constate que l'organisation en réseaux distincts empêche la collaboration entre les différents acteurs de l'enseignement.

Mme l'Echevin Gol-Lescot précise qu'une trentaine d'ordinateurs déclassés a été distribuée à des familles qui en étaient dépourvues. Ces PC ont parfois été installés au domicile des intéressés.

Mme l'Echevin Gol-Lescot est tout à fait disposée à envisager l'organisation d'une rencontre scolaire « inter-réseaux » à l'échelle de la commune.